

# Conditions générales applicables au trek Piton des Neiges à 360° des 11, 12 et 13 juin 2026

Le trek sur le GRR1, appelé Piton des Neiges à 360°, organisé par le Comité de la Randonnée Pédestre de La Réunion (CRPR) du 11 juin au 13 juin 2026 au départ du Bélial pour terminer dans la forêt de Bélouve, s'adresse à toutes randonneuses, tous randonneurs, licenciés ou non à la FFRandonnée, en très bonne condition physique et en capacité de pratiquer la randonnée en itinérance.

## Inscriptions

Les inscriptions sont garanties en priorité à celles et ceux qui ont procédé à la préinscription sur le site du CRPR. Le nombre de participants est limité à 25. Une liste complémentaire de 10 personnes permettra de remplacer les désistements survenant avant le 31 mai 2026 à minuit.

Aucun désistement ne fera l'objet d'un remboursement, sauf en cas de remplacement.

Le tarif est de 240 € pour les personnes licenciées à la FFRandonnée au titre de l'année 2025-2026 (copie de la licence exigée avant le départ). Pour les non-licenciés, le tarif est de 300 € et comprendra le Pass découverte avec la couverture assurantielle fédérale pour la durée du trek.

## Equipement des participants

L'équipement nécessaire et indispensable est le suivant :

### 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> jours du trek :

- un téléphone portable avec son chargeur ;
- vêtement complet de randonnée pédestre ;
- chaussures de trek déjà utilisées sur une vingtaine de kilomètres environ ;
- sac à dos comprenant : le fond de sac (lampe frontale, sifflet, couverture de survie, trousse de médicaments personnels), le nom et le numéro de téléphone de la personne à contacter en cas de nécessité, un vêtement de pluie, un vêtement chaud, nécessaire de toilette, vêtements de rechange pour le lendemain, un sac pour rapporter ses déchets ;
- 2,5 l d'eau (possibilité de se ravitailler en eau à La Nouvelle) ;
- ravitaillement pour les pauses (barres de céréales, fruits secs, barres chocolatées), boisson énergisante, sel
- couvre-chef
- en cas d'utilisation de bâtons de marche, prévoir obligatoirement les embouts en caoutchouc.

## 3<sup>e</sup> jour de trek

Un portage d'affaires sera organisé par le CRPR afin d'alléger au maximum les randonneurs pour ce dernier jour qui sera aussi le plus éprouvant.

A cet effet, il est demandé aux participants d'apporter avec eux un sac léger pour ce dernier jour, pouvant contenir le fond de sac, le vêtement de pluie, le vêtement chaud, la trousse de médicaments personnels, le ravitaillement des pauses et le casse-croûte du midi) et de le laisser avec les vêtements de rechange pour le dernier jour ainsi qu'une paire de chaussures aux organisateurs, lorsqu'ils seront récupérés le premier jour par le car. Cet équipement leur sera apporté à Cilaos. Les affaires non utiles pour le dernier jour de trek (affaires sales, chaussures trempées, affaires de toilette) seront récupérées par les organisateurs qui les leur rapporteront le soir à la fin du trek.

Au cours de la randonnée, les participants devront se conformer strictement aux consignes qui leur seront données par les encadrants, et suivront l'itinéraire qui leur sera proposé. En cours de route, l'animateur principal pourra décider à tout moment d'apporter un changement à l'itinéraire en fonction de la réalité du terrain.

### **NE PAS SE SURCHARGER INUTILEMENT**

## Hébergement et restauration

Les randonneurs seront hébergés à Marla et à Cilaos en gîtes ruraux, en chambres-dortoirs. Leur répartition dans les chambres dortoirs sera effectuée sous la seule responsabilité de l'animateur principal.

Les participants appliqueront de manière stricte le règlement intérieur du gîte. Le CRPR ne saurait être responsable des dégradations provoquées par les participants au trek qui devront dédommager personnellement les hôtes.

## Restauration

Les frais d'inscription comprennent le petit-déjeuner dans les gîtes, le repas du soir et le casse-croûte des trois jours. Les boissons consommées en gîtes en dehors des boissons comprises avec les repas devront être réglées directement par les consommateurs. Prévoir avec soi de la monnaie pour effectuer le règlement.